



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

CANTON DE MOUY

MAIRIE DE HERMES

Date de la convocation :

20 janvier 2023

OBJET :

Adhésion des Communautés de
communes du Clermontois et du
Pays de Valois au Syndicat
d'Énergie de l'Oise

N° 2023-006

Nombre de conseillers :

-En exercice : 19

-Présents : 18

-Absents : 1

-Procurations : 0

-Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinalli	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

-Pour : 18 voix

-Contre : 0 voix

-Abstention : 0 voix

OBJET : ADHESION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU CLERMONTOIS ET DU PAYS DE VALOIS AU SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-18,

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays de Valois en date du 29 septembre 2022 par laquelle elle sollicite son adhésion au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) afin de transférer la compétence optionnelle relative à la maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux),

Vu la délibération de la Communauté de communes du Clermontois et de la Vallée de l'Oise, laquelle elle sollicite son adhésion au Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) afin de transférer la compétence optionnelle relative à la maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables (hors travaux),

Vu la décision du comité syndical du SE 60 qui lors de son assemblée du 13 décembre 2022 a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Vexin-Thelle,

Vu la lettre du président du SE60 du 19 janvier 2023 qui a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ces adhésions,

Considérant que le transfert de ces compétences optionnelles concerne uniquement le patrimoine des communautés de commune et est sans impact sur les compétences optionnelles transférées par les communes au SE60,

Considérant que l'adhésion des communautés de communes n'a aucune incidence sur les compétences obligatoires que le SE 60 exerce pour le compte des communes,

Considérant qu'en terme de représentation au sein du comité, les communautés de communes ne se substituent pas à leurs communes membres et qu'il est prévu qu'elles ne soient représentées que par un seul délégué,

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion des Communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Grégory Palandre

